

Collectif des Etablissements d'information, de consultation ou de conseil familial et des conseillers conjugaux et familiaux

AFCCC

Association Française des
Centres de Consultation
Conjugale

Convention rédigée sur 5 pages

ANCCEF

Association Nationale des
Conseillers Conjugaux et
Familiaux

ANCIC

Association Nationale des
Centres d'Interruption de
grossesse et de Contraception

CLER Amour et Famille

Centre de Liaison des
Equipes de Recherche

CNIDF

Centre National
d'Information des
Femmes et des Familles

COUPLES ET FAMILLES

Fédération Nationale Couples
et Familles

FNEPE

Fédération Nationale Ecole des
Parents et des Educateurs

ISF

Institut des Sciences
de la Famille

PF

Planning Familial

Convention entre les organismes certificateurs (AFCCC, CLER A & F, FNCF, FNEPE, ISF, PF)

Contexte historique

La formation au conseil conjugal et familial fait suite à

- l'arrêté du 27 novembre 1972 sur la formation des personnels techniques exerçant dans les EICCF et les CPEF,
- la circulaire du 14 juin 1973 qui recensait les associations formatrices au conseil conjugal et familial.
- la loi du 11 juillet 1973, portant création d'un Conseil Supérieur de l'Information Sexuelle, de la régulation des naissances et de l'éducation familiale, lequel « assure la liaison entre les associations et organismes qui contribuent (aux) missions d'information et d'éducation [...] de formation et de perfectionnement d'éducateurs qualifiés ».
- l'arrêté du 18 octobre 2005 (Ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité) renouvelant l'agrément aux organismes de formation.
- l'arrêté du 3 décembre 2010 (Ministère des Solidarités et de la Cohésion Sociale) portant notamment sur la formation.

Création du réseau de certificateurs

Le Collectif des EICCF et des Conseillers Conjugaux et Familiaux comprenant :

- * Association Française des Centres de Consultation Conjugale (AFCCC)
- * Association nationale des conseillers conjugaux et familiaux (ANCCEF)
- * Association nationale des centres d'interruption de grossesse et de contraception (ANCIC)
- * CLER Amour et Famille
- * Centre national d'information sur les droits des femmes et des familles (CNIDFF)

Collectif des Etablissements d'information, de consultation ou de conseil familial et des conseillers conjugaux et familiaux

AFCCC

Association Française des
Centres de Consultation
Conjugale

ANCCEF

Association Nationale des
Conseillers Conjugaux et
Familiaux

ANCIC

Association Nationale des
Centres d'Interruption de
grossesse et de Contraception

CLER Amour et Famille

Centre de Liaison des
Equipes de Recherche

CNIDF

Centre National
d'Information des
Femmes et des Familles

COUPLES ET FAMILLES

Fédération Nationale Couples
et Familles

FNEPE

Fédération Nationale Ecole des
Parents et des Educateurs

ISF

Institut des Sciences
de la Famille

PF

Planning Familial

- * Fédération Nationale Couples et Familles (FNCF)
- * Fédération Nationale des Ecoles de Parents et des Educateurs (FNEPE)
- * Institut des Sciences de la Famille, Lyon (ISF)
- * Planning Familial (PF)

décide de créer le réseau de certificateurs au conseil
conjugal et familial composé des six organismes de
formation suivants :

- * Association Française des Centres de Consultation
Conjugale (AFCCC)
- * CLER Amour et Famille
- * Fédération Nationale Couples et Familles (FNCF)
- * Fédération Nationale des Ecoles de Parents et des
Educateurs (FNEPE)
- * Institut des Sciences de la Famille, Lyon (ISF)
- * Planning Familial (PF)

Les certificateurs s'accordent sur :

Le référentiel professionnel du Conseiller conjugal et familial
(annexe 2 de l'arrêté du 3 décembre 2010), comprenant le
contexte d'intervention et le référentiel de formation :

la nécessité d'une présence physique et régulière, élément
essentiel à la dynamique du groupe et à l'implication
personnelle pour la formation au conseil conjugal et familial,

les référentiels d'activités et de compétence (fiche 6),

les règles communes à tous les organismes certificateurs

- a) Prérequis (fiche 8)
- b) Evaluation (fiche 6)
- c) Jury (fiche 10)
- d) Règlement pour la délivrance de la certification
(annexe III),

les certificateurs s'engagent à garantir et maintenir la qualité
de la formation.

Chaque organisme de formation certifie en son nom propre.

Collectif des Etablissements d'information, de consultation ou de conseil familial et des conseillers conjugaux et familiaux

AFCCC

Association Française des
Centres de Consultation
Conjugale

ANCCEF

Association Nationale des
Conseillers Conjugaux et
Familiaux

ANCIC

Association Nationale des
Centres d'Interruption de
grossesse et de Contraception

CLER Amour et Famille

Centre de Liaison des
Equipes de Recherche

CNIDF

Centre National
d'Information des
Femmes et des Familles

COUPLES ET FAMILLES

Fédération Nationale Couples
et Familles

FNEPE

Fédération Nationale Ecole des
Parents et des Educateurs

ISF

Institut des Sciences
de la Famille

PF

Planning Familial

Collaboration et arbitrage

Afin de veiller à l'intérêt du candidat, il est décidé que :

1) En cas de départ d'un candidat en cours de formation vers un autre organisme :

a) L'organisme sollicité par le candidat obtient de la part de l'organisme précédent la liste des modules et stages réalisés, le contrat de formation signé et son solde de tout compte.

b) Le nouvel organisme procède à un entretien préalable à la décision d'admission.

2) En cas de défaillance ou disparition d'un membre du réseau,

a) L'organisme de formation qui serait dans l'obligation d'arrêter ses activités doit informer tous les membres du réseau, de l'arrêt programmé, par lettre recommandée avec accusé de réception, avec un préavis de six mois.

b) Les membres du réseau s'engagent à examiner les situations individuelles de chaque candidat qui en fait la demande afin d'envisager la poursuite de sa formation.

c) L'ensemble des organismes s'engage à trouver une solution dans l'intérêt du candidat.

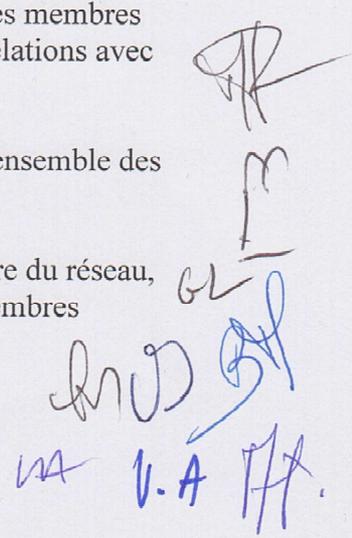
Fonctionnement du réseau

Les membres du réseau des certificateurs reconnaissent le Collectif des EICCF et des Conseillers conjugaux et familiaux comme tête de ce réseau.

Ce Collectif désigne tous les deux ans l'un de ses membres pour assurer la coordination des réunions, des relations avec les ministères et le secrétariat.

Les décisions sont prises collégalement avec l'ensemble des membres du réseau.

En cas de défaillance ou disparition d'un membre du réseau, la présente convention reste valable entre les membres restants.



Collectif des Etablissements d'information, de consultation ou de conseil familial et des conseillers conjugaux et familiaux

AFCCC

Association Française des
Centres de Consultation
Conjugale

ANCCEF

Association Nationale des
Conseillers Conjugaux et
Familiaux

ANCIC

Association Nationale des
Centres d'Interruption de
grossesse et de Contraception

CLER Amour et Famille

Centre de Liaison des
Equipes de Recherche

CNIDF

Centre National
d'Information des
Femmes et des Familles

COUPLES ET FAMILLES

Fédération Nationale Couples
et Familles

FNEPE

Fédération Nationale Ecole des
Parents et des Educateurs

ISF

Institut des Sciences
de la Famille

PF

Planning Familial

Un organisme nouveau qui désirerait entrer dans le réseau devra s'engager à respecter les règles communes de cette convention et devra obtenir l'accord unanime de tous les membres, lors d'une réunion du Collectif des EICCF et des conseillers conjugaux et familiaux.

Un organisme peut soumettre une modification de la convention au réseau des certificateurs, qui l'examinera et prendra une décision.

Le non-respect des obligations communes par l'un des certificateurs peut constituer un motif de radiation.

Systeme de veille

Le Collectif des EICCF et des Conseillers Conjugaux et Familiaux assure le système de veille pour le réseau des certificateurs, en lien avec le Conseil Supérieur de l'Information sexuelle (CSIS).

A l'initiative du coordinateur du Collectif des EICCF et des CCF, il se réunit deux fois par an minimum pour actualiser les référentiels professionnels en tenant compte des évolutions et besoins de la société et pour veiller à la bonne application de la convention passée entre les organismes certificateurs.

Conseil de perfectionnement

Celui-ci est composé des :

- * Responsables de formation des organismes certificateurs,
- * Le représentant du bureau des professions sociales de la Direction Générale de la Cohésion Sociale,
- * et le président de la commission permanente du CSIS ou son représentant.

Attributions statutaires

A l'initiative du coordinateur du Collectif des EICCF et des CCF, le conseil de perfectionnement se réunit pour actualiser les référentiels d'activités, de formations et de certification en tenant compte des évolutions et besoins de la société, repérés par le système de veille.

Collectif des Etablissements d'information, de consultation ou de conseil familial et des conseillers conjugaux et familiaux

AFCCC

Association Française des
Centres de Consultation
Conjugale

ANCCEF

Association Nationale des
Conseillers Conjugaux et
Familiaux

ANCIC

Association Nationale des
Centres d'Interruption de
grossesse et de Contraception

CLER Amour et Famille

Centre de Liaison des
Equipes de Recherche

CNIDF

Centre National
d'Information des
Femmes et des Familles

COUPLES ET FAMILLES

Fédération Nationale Couples
et Familles

FNEPE

Fédération Nationale Ecole des
Parents et des Educateurs

ISF

Institut des Sciences
de la Famille

PF

Planning Familial

Fréquence des consultations : une fois tous les deux ans.

Durée de la convention

La durée de la convention est de 3 ans, tacitement
reconductible, à compter de ce jour.

Paris le 3 février 2014

AFCCC

PAYEN Françoise

ASSOCIATION FRANÇAISE
DES CENTRES DE
CONSULTATION CONJUGALE
Rec. d'Utilité Publique (n.27.2.88)
Galerie des Dames-elles
44, Rue Danton
94270 Le Kremlin-Bicêtre-T. 48 70 88 44

CLER Amour et Famille

de LEFFE Geneviève


amour et famille
65 Bd de Clichy
75009 PARIS
Tél. 01 48 74 87 60
cler@cler.net

FNCF

Fédération Nationale COUPLES et FAMILLES
28, place Saint Georges - 75009 Paris
Tél. : 01 42 85 25 98 - Fax : 01 45 26 63 70
SIREN 308 439 866 00016 - APE 9499Z
www.couples-et-familles.com

p/o FNEPE

ACAR Véronique

Fédération Nationale des Ecoles
des Parents et des Educateurs

180 bis, rue de Grenelle - 75007 PARIS
Tél 01 47 53 62 70 Fax 01 47 53 62 84

ISF

AUBOURG Valérie

Institut des Sciences de la Famille
Université Catholique de Lyon
23, Place Carnot - 69002 LYON
Tél. 04 26 84 57 10 - Fax 04 26 84 52 09

PLANNING FAMILIAL

SEHIER Véronique

MOUVEMENT FRANÇAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL

4, Square Saint-Irénée
75011 PARIS
Tél. 01 48 07 29 10 - Fax. 01 47 00 79 77
mfpf@planning-familial.org

ANCCEF

MARET Béatrice

ANCCEF
BP 23073
69397 LYON Cedex 03

ANCIC

DANJOU Laurence

ANCIC
MDA 14 BP 84
22, rue Deparcieux
75014 PARIS
www.ancic.asso.fr

CNIDFF

TOSTIVINT Anita

CNIDFF
Centre national d'information
sur les droits des femmes
et des familles
7, rue du Jura
75013 PARIS

Secrétariat : Couples et Familles 28, place Saint Georges 75009 Paris
Tél. 01 42 85 25 98 - Fax 01 45 26 63 70 - couplesetfamilles@free.fr